

COMPTE RENU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 24 mars 2015 - Convocation du 18 mars 2015 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Étaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Mesdames et Messieurs Michel SPRIET, Antoine DEMORTIER, René AVERLANT, et Anita BOURBOTTE, Adjoint, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Benoît DELOS, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE et Chantal FRANCKE, Conseillers Délégués, Marie-Thérèse PARENT, Nathalie LOBRY, Jules HAYART, Nathalie DAMIE, Bernard DEBEER et Audrey BERNARD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Marie-Hélène HECQUET a donné procuration à Anita BOURBOTTE
Philippe LEHERICEY a donné procuration à Marie-Françoise AUGER

Présentation des procurations :

Marie-Hélène HECQUET a donné procuration à Anita BOURBOTTE
Philippe LEHERICEY a donné procuration à Marie-Françoise AUGER

I – Approbation du compte-rendu du 17/02/2015.

Bernard DEBEER souhaite prendre la parole et manifeste son désaccord quant à la rédaction de certains points, notamment pour le Point XIV Mission d'assistance à appel à projets : Casserie, page 10 :

- 1) *Le séminaire s'est déroulé le 24 janvier et non le 26. Il indique avoir apprécié le fait d'avoir été invité et pouvoir s'exprimer lors des nombreux échanges*
- 2) *Le tableau des commissions doit être remis à jour de façon **définitive et précise**. Il demande de la cohérence dans l'administration de la Mairie, nécessaire pour avancer. C'est au président de la commission qu'il appartient de convoquer les membres de ladite commission.*
- 3) *Il précise que son implication dans la vie communale ne doit absolument pas être mise en doute : il est présent à chaque conseil municipal, à la majorité des événements du village tant municipaux qu'associatifs, il est actif dans de nombreuses associations. La restitution des comptes-rendus s'avèrent parfois inadéquate et incomplète.*
- 4) *Il est favorable pour rencontrer les porteurs de projets, y compris le samedi, afin d'obtenir tout renseignement qu'il jugera utile. Il est indispensable de savoir où aller chercher l'information.*
- 5) *Il fait remarquer que le vocabulaire employé ne correspond pas à la réalité. Les termes « postures politiciennes » sont totalement inadaptés et ont été ajoutés au compte-rendu, ce qui est intolérable.*

Audrey BERNARD et Nathalie DAMIE indiquent ressentir beaucoup d'animosité (paradoxalement, lors des commissions, l'ambiance est plus détendue), alors que tous sont ici pour échanger et travailler. L'opposition reste une opposition constructive.

L'important est que chacun soit au même niveau d'information, sans ressentir les questions comme des « agressions », ce qui est parfois le cas.

Monsieur HAYART indique qu'il appartient au secrétaire de séance de rédiger le compte-rendu. Le soumettre aux personnes qui sont intervenues, afin de valider les propos ou les idées, est souhaitable avant toute publication officielle.

Est reposée ici la question de l'enregistrement des séances.

Le Compte-rendu de la réunion du 17 février est approuvé à la majorité : CONTRE : 3, Abstention : 1, POUR : 15.

Madame Nathalie LOBRY est nommée secrétaire de séance.

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Madame le Maire se retire de la séance et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, est nommé président de séance. Il présente le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Commune

<i>Déficit</i>	EXERCICE 2014	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 118 449.99
	INVESTISSEMENT	
- 759 440.48		

<i>Déficit</i>	Soit en CUMULE	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 822 453.58
	INVESTISSEMENT	
		+ 1 484 075.15

Monsieur DEMORTIER soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Commune.

Monsieur HAYART fait la remarque qu'il est impossible de voter sans document complet sous les yeux. Pour lui, il est simple de faire parvenir par informatique tout document adéquat afin d'avoir une réflexion préalable au vote. Il évoque l'impossibilité pour lui de voter « honnêtement ».

Monsieur DUQUESNE fait remarquer que de 1983 à 2007, les Elus ne disposaient d'aucun document, alors que depuis 2008, des notes de synthèse sont remises à chaque conseil.

Monsieur DEMORTIER demande qui était l'Adjoint aux Finances durant les mandats de Monsieur HAYART. Celui-ci répond qu'il n'y en avait pas.

Monsieur SPRIET informe Monsieur DEBEER que le document Compte Administratif comporte 71 pages et qu'il est consultable en Mairie.

Jacqueline KUTERESZCZYN, Trésorière de Fournes-en-Weppes et Pascal ROSSO, remplaçant temporaire de Valérie CHEVALIER, sont ici remerciés pour le travail fourni.

Monsieur HAYART évoque ce qu'il appelle des « pertes de valeurs comptables des biens » :

- *Casserie : le bâtiment a été préempté par la Communauté Urbaine pour le compte de la Commune qui y a effectué de nombreux aménagements (salle de musculation, installation d'un parquet...) jusqu'à ce qu'un incendie ravage le site. Pour lui, le bâtiment était assuré « Valeur à neuf ». Il s'étonne que la Commune n'ait touché aucune indemnisation.*

Michel SPRIET indique que l'incendie a été classé comme incendie criminel douteux et que la compagnie d'assurance ne versera rien.

Un locataire occupait le site, avec un bail fixant le nombre de véhicules à 6. Ce bail a été signé à l'origine par Monsieur HAYART.

Monsieur HAYART souhaite savoir pourquoi la Commune ne s'est pas retournée contre ce locataire. Il souhaite également que ce qu'il juge comme une perte comptable soit connue.

Monsieur SPRIET rappelle à Monsieur HAYART que la Casserie a été achetée par LMCU (la Commune très endettée était incapable de la payer). LMCU a accepté de jouer le rôle de « banquier prêteur » au vu d'un plan de reconversion qui lui a été présenté par Monsieur HAYART, plan qui devait être exécuté dans les 10 ans.

Monsieur SPRIET rappelle à Monsieur HAYART qu'il avait pris une délibération le 31 Août 2001 autorisant la location de la Casserie pour un stockage de 6 voitures anciennes... devenues plusieurs dizaines de véhicules à usage de stock-car en 2007/2008. C'est donc sur le signataire de la délibération, qui n'a pas su la faire respecter, qu'il aurait fallu se retourner.

L'incendie de la Ferme Wicquart est aussi mentionné: Monsieur HAYART indique que l'incendie était aussi criminel. Monsieur SPRIET s'étonne que Monsieur HAYART puisse affirmer que l'incendie de la ferme Wicquart était criminel. Aucun rapport de la gendarmerie n'ayant été adressé dans ce sens. Il l'informe qu'après une transaction, la Commune a été indemnisée.

- Salle Denis : Monsieur HAYART veut connaître le coût global et réel de sa rénovation. Il évoque la somme de un million d'Euros, suite à la reprise de toutes les délibérations et avenants signés. Monsieur Spriet lui indique qu'il n'a pas repris dans ses calculs les subventions qui ont été octroyées à la Commune, ni le FCTVA et rappelle que le coût de la rénovation de la Salle s'élève à 333 000 €.

La somme de 2 800 € est évoquée ici. Il s'agit d'intérêts moratoires payés sur lesdits travaux.

Plusieurs conseillers s'étonnent que Monsieur HAYART puisse dramatiser le paiement de 2 800 € d'intérêts moratoires, alors que chacun sait qu'il a englouti 350 000 € dans le vide sanitaire de la Maison de Retraite.

Il y aura encore des intérêts moratoires à payer en 2015, le service comptable ayant pâti du départ rapide d'un agent.

La somme de 8 000 € est reprise également. S'agit-il d'un dommage, d'un sinistre ? Pourquoi alors avoir souscrit une assurance dommage ouvrage ? Il lui est précisé ici que cette somme est reprise dans les 17 422.34 € qui sont inscrits au budget primitif.

Monsieur HAYART souhaite savoir si la commune a obtenu un avis favorable de la commission de Sécurité. La réponse est positive.

En ce qui concerne la Salle Denis et le problème d'infiltration d'eau :

- Le litige est toujours en cours. Les assurances se « rejettent la balle » entre architecte et couvreurs.
- Des travaux (8 000 €) ont été réalisés pour solutionner le problème afin de ne pas accroître les dommages (simple bon sens)
- Une provision a été maintenue pour le plancher, au cas où...
- La Commission de sécurité, après un passage positif en 2013, doit visiter à nouveau l'établissement en 2015

Nathalie DAMIE souhaite des précisions quant aux 25 € facturés par la Commune pour chaque crémation. Il est évoqué ici un service rendu pour les documents qui sont produits par les services administratifs de la commune : autorisation de dispersion, de crémation, de pose de scellés... Ces 25 € sont d'ailleurs souvent refacturés par les pompes funèbres auprès des familles.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 13, CONTRE : 1, ABSTENTION : 3), adopte le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Commune.

II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Madame le Maire donne la parole à Antoine DEMORTIER qui présente le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal de la Commune, établi par le Comptable Public :

<i>Déficit</i>	EXERCICE 2014	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 118 449.99
	INVESTISSEMENT	
- 759 440.48		

<i>Déficit</i>	Soit en CUMULE	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 822 453.58
	INVESTISSEMENT	
		+ 1 484 075.15

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 1, ABSTENTION : 3), adopte le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal de la Commune.

III – Vote de l’Affectation de résultats 2014 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Madame le Maire donne la parole à Antoine DEMORTIER qui propose au Conseil Municipal d’affecter le résultat 2014 du Budget Principal de la Commune de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat 2013 :	+ 683 836.60	
Résultat 2014 :	+ <u>118 449.99</u>	
	+ 802 286.59	
	+ <u>20 166.99</u>	Intégration dissolution SIDESCS
	+ 822 453.58	

INVESTISSEMENT :

Résultat 2013 :	+ 1 392 737.00	
Résultat 2014 :	- <u>759 440.48</u>	
	+ 633 296.52	
	+ <u>850 778.63</u>	Intégration dissolution SIDESCS
	+ 1 484 075.15	

Restes à réaliser :

Dépenses :	- 1 416 826.24
Recettes :	0

Résultat corrigé : + 67 248.91

Affectation de résultats

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté + 822 453.58

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 4), adopte l'affectation de résultats 2014 pour le Budget Principal de la Commune ainsi présentée.

IV – Vote des Taux d'imposition 2015.

Madame le Maire propose de maintenir les taux 2015 à l'identique de ceux de 2014, soit :

- Taxe d'Habitation : 28.24 %
- Taxe Foncière Bâti : 16.10 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 49.05%

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux d'imposition 2015 suivants :

- **Taxe d'habitation : 28.24 %**
- **Taxe Foncière Bâti : 16.10 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 49.05 %**

V – Vote des subventions 2015.

Madame le Maire rappelle que l'octroi des subventions est conditionné à la remise d'un bilan de fin d'année de la part des associations (bilan moral et comptable, nombre d'adhérents, budget prévisionnel...), des projets de l'association.

Madame le Maire propose de verser les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Thème	Nom de l'Association	Montants proposés 2015
Enfance Ecole	ALOHA	41 000
	Amicale Laïque	2 600
	Innov'Enfance Wepp'iti	5 500
Sport	Weppes Natation	368
	Entente Sportive des Weppes	1 100
	Les Fous du Volant	1 900
	Tennis Club d'Herlies	4 440
	La Carpière	200
	La Pétanque Herliloise	150
Culture	CALH	2 390
	Ecole de musique	6 650
	Harmonie municipale	1 130
	Vijamix	150
	Office de Tourisme des Weppes	400
Vie du Village	ARESAH	150
	HIAUDE	150

	Le Temps des Loisirs	1 200
	Soleil d'Automne	150
	UCAH	150
	UNC-AFN	240
	La Prévention Routière	100
	Tracteurs en Weppes	150
Social		
	AREFEP	1 220
	Sous-Total	71 488
	Provisions et subventions exceptionnelles	3 512
	TOTAL GENERAL	75 000 €

Nathalie DAMIE s'étonne de ne voir aucune évolution dans les montants attribués, comme évoqué lors d'une précédente rencontre.

Madame AUGER indique y travailler actuellement, notamment par l'élaboration et la signature de nouvelles conventions et de règlements intérieurs. Il y sera pris en compte le coût dû par l'occupation des locaux (électricité, chauffage...).

Les associations peuvent ne pas demander le versement de leur subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les montants de subventions tels que présentés pour l'année 2015.

VI – Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Principal Commune

Madame le Maire donne la parole à Antoine DEMORTIER, Adjoint aux Finances, qui expose au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Principal de la Commune pour l'année 2015.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	1 596 971.95 €	Gestion courante	1 678 124.00 €
Charges financières	70 561.00 €	Produits financiers	740.00 €
Opération d'ordre	707 159.86 €	Opérations d'ordre	8 000.00 €
Charges exceptionnelles	10 000.00 €	Excédent reporté	822 453.58 €
Dépenses imprévues	124 624.77 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:	
2 509 317.58 €		2 509 317.58 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	3 150 380.77 €	Recettes financières	2 567 410.00 €
Dépenses financières	183 438.00 €	Opérations d'ordre	707 159.86 €
Opérations d'ordre	8 000.00 €	Excédent reporté	1 484 075.15 €
Restes à réaliser	1 416 826.24 €		

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 758 645.01 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT: 4 758 645.01 €
---	--

Sont évoqués :

- Le groupe scolaire
- L'Eglise
- La réfection de 2 courts extérieurs et 3 courts couverts de tennis : l'appel d'offres sera lancé sur le site de la mairie dès lundi 30 mars pour une réponse au plus tard le 22 avril.
- La pose de candélabres

Le problème du sol de la Salle Monnet est soulevé. La recherche d'une solution est en cours. De même, se pose toujours celui des poteaux béton de la salle. Des expertises ont été réalisées, des devis effectués par des entreprises agréées. Il semble que tous les poteaux soient touchés (pour mémoire le montant des travaux était de 15 000 € pour 2 poteaux et il y en a plus d'une vingtaine...). Ces tarifs sont à réactualiser.

Bernard DEBEER s'interroge sur le fonctionnement du Stade Delattre, partagé entre différentes associations, l'ESWeppes et le Rugby notamment.

Benoit DELOS explique qu'un gros travail de « rénovation » a été effectué il y a 4 ou 5 ans : peintures, douches, plomberie, chauffe-eau... Les vestiaires sont un peu « vétustes », mais ont donc été refaits « à neuf ». En termes de nettoyage, chaque association se doit d'y réaliser un minimum. Le terrain est à rouler très régulièrement.

La rencontre des Maires des communes membres de l'ESW est envisagée afin de rediscuter de la mutualisation des moyens.

Monsieur HAYART intervient quant à la dangerosité d'un candélabre oblique. La société DELEC a vérifié sa base récemment mais n'y a pas détecté de problème d'ancrage. Elle sera de nouveau sollicitée lors d'un prochain passage sur la Commune pour une nouvelle vérification.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Principal de la Commune dans les chiffres présentés.

VII – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Madame le Maire se retire de la séance et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, est nommé président de séance. Il présente le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe CAMPING.

<i>Déficit</i>	EXERCICE 2014	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 23 889.41
	INVESTISSEMENT	
		+ 9 847.42

<i>Déficit</i>	Soit en CUMULE	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	

	+ 23 889.41
INVESTISSEMENT	
	+ 81 305.53

Les travaux réalisés en 2014 sont les suivants : élagage, rafraichissement des sanitaires, peintures. Pour 2015, le changement d'un chauffe-eau est prévu, de même qu'une campagne d'élagage.

Monsieur DEMORTIER soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe CAMPING.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2), adopte le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Camping.

VIII – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Madame le Maire donne la parole à Antoine DEMORTIER qui présente le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe CAMPING, établi par le Comptable Public.

<i>Déficit</i>	EXERCICE 2014	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 23 889.41
	INVESTISSEMENT	
		+ 9 847.42

<i>Déficit</i>	Soit en CUMULE	<i>Excédent</i>
	FONCTIONNEMENT	
		+ 23 889.41
	INVESTISSEMENT	
		+ 81 305.53

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe CAMPING.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2), adopte le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe CAMPING.

IX – Vote de l'affectation de résultats 2014 – Budget Annexe Camping.

Madame le Maire donne la parole à Antoine DEMORTIER qui propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2014 du Budget Annexe Camping de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat 2013 :	0
Résultat 2014 :	<u>+ 23 889.41</u>
	+ 23 889.41

INVESTISSEMENT :

Résultat 2013 :	+ 71 458.11
Résultat 2014 :	<u>+ 9 847.42</u>
	+ 81 305.53

Restes à réaliser :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Besoin de financement corrigé : 0

Affectation de résultats

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 23 889.41

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2), adopte l'affectation de résultats 2014 du Budget Annexe CAMPING telle que présentée.

X – Vote du Budget Primitif 2015 - Budget Annexe Camping.

Madame le Maire donne la parole à Antoine DEMORTIER, Adjoint aux Finances, qui expose au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Annexe Camping pour l'année 2015.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	105 300.00 €	Gestion courante	105 300.00 €
Opérations d'ordre	0		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	
105 300.00 €		105 300.00 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	105 414.94 €	Recettes financières	24 109.41 €
		Opérations d'ordre	
		Excédent reporté	81 305.53 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	
105 414.94 €		105 414.94 €	

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Annexe Camping pour l'année 2015 tel que présenté.

XI – Convention de délégation du service public de la Fourrière Automobile Municipale.

Madame le Maire informe la Conseil des problème rencontrés à plusieurs reprises pour enlever des voitures « abandonnées » ou hors d'usage, ou pour faire bouger des véhicules en stationnement gênant depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour certains.

Madame le Maire propose au Conseil de signer une convention entre la Commune et la Société « Carrosserie des Weppes » qui permettrait de faire enlever des véhicules dont les propriétaires ne se manifestent pas et qui encombrent et dégradent l'environnement de la Commune d'Herlies.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord :

- Pour faire enlever les véhicules encombrant la voie publique par la Société « Carrosserie des Weppes »
- Pour la signature par Madame le Maire de la convention entre la Commune d'Herlies et la Société « Carrosserie des Weppes »

XII – Paiement des heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif communal pour l'organisation des élections départementales 2015.

Pour la période des élections départementales, les agents administratifs ont effectué et effectueront dimanche prochain des heures supplémentaires et sont éligibles à l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les 22 et 29 Mars 2015.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de régler ces heures supplémentaires.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents concernés pour ces heures supplémentaires effectuées durant les 22 et 29 mars 2015.

XIII - USAN : demande d'adhésions des Communes de Lorgies et de Neuve-Chapelle.

Par délibération du 16 février 2015, les Communes de Lorgies et Neuve-Chapelle ont sollicité leur adhésion à l'USAN pour les compétences I : Hydraulique Agricole – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), II : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et III : Lutte contre les espèces invasives, tout en rappelant qu'elles adhèrent uniquement à l'USAN pour la compétence III.

Par délibération du 18 février 2015, le comité syndical de l'USAN a accepté à l'unanimité ces adhésions.

Il appartient aujourd'hui à chaque commune membre de l'USAN de se prononcer sur ces demandes, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal quant à l'adhésion des Communes de Lorgies et Neuve-Chapelle à l'USAN pour les compétences I, II et III.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion des Communes de Lorgies et Neuve-Chapelle à l'USAN pour les compétences I, II et III.

XIV – Convention 2015-2016 relative au Relais d'Assistants Maternelles Itinérant Wepp'iti.

L'Association Innov'Enfance manage et gère le relais d'Assistants Maternelles Itinérant Wepp'iti pour les communes de Fournes-en-Weppes, Herlies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Don, Salomé, Hantay, Radinghem, Beaucamps-Ligny, Fromelles, Le Maisnil.

Les familles et assistantes maternelles domiciliées sur la Commune peuvent ainsi bénéficier des services du RAM par le biais de permanences d'accueil ou d'un accueil téléphonique.

La convention 2015-2016 a été reçue, fixant la participation de la Commune d'Herlies à 5 500 € pour l'année 2015.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer la convention.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention 2015-2016 relative au Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant Wepp'iti.

XV – Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 31/12/2015 : Proposition d'adhésion au dispositif d'achat groupé par l'UGAP.

La loi n°2010-1488 du 7/12/2010, dite loi NOME, prévoit la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites supérieurs à 36 KiloVoltAmpère (tarifs jaune et vert) au 31 décembre 2015 :
4 sites, représentant 610 MégaWatt-Heure et une dépense annuelle de 120 000 €, sont concernés
+ 1 à venir (Groupe Scolaire)

A ces échéances, la Commune devra obligatoirement satisfaire ses besoins en électricité au terme d'une mise en concurrence des fournisseurs. A noter que les tarifs réglementés jaune et vert sont quasiment au niveau des prix de marchés, si bien que les fournisseurs ne disposent que de très peu de marges de manœuvre pour proposer des prix plus compétitifs.

Par ailleurs, la Commune comptabilise 22 sites en tarif bleu. Ces derniers ne sont pas concernés par la suppression des tarifs réglementés, mais le passage en offre de marché pourrait s'avérer opportun. Un gain de l'ordre de 5 à 10 % est en effet évoqué par rapport au niveau des tarifs réglementés de vente actuels.
22 sites, représentant 330 MégaWatt-Heure et une dépense annuelle de 165 000 €, sont concernés.

Afin de répondre à ces obligations, il est proposé d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP.

En effet, les fournisseurs d'électricité sont susceptibles d'être sélectifs compte tenu de la multitude d'appels d'offres qui seront lancés à la même période et le recours à la centrale d'achat public présenterait l'intérêt :

- D'une massification sur la France entière de nature à aiguïser la compétition entre fournisseurs dans un contexte d'encombrement procédural
- De nous faire profiter d'un cahier des charges élaboré en toutes connaissances des marchés de l'énergie
- De bénéficier de leur capacité à acheter vite, gage de performance économique compte tenu du caractère volatile des prix de l'électricité

Le dispositif d'achat d'électricité proposé par l'UGAP prendra la forme d'un accord cadre avec marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, sans engagement au-delà.

Les caractéristiques du dispositif (allotissement, révision des prix, services associés) sont reprises en annexe (33 pages, consultables en mairie ou sur le site UGAP.fr)

Les bénéficiaires du groupement ont par ailleurs la faculté de choisir, de manière uniforme pour tous leurs sites, entre plusieurs niveaux d'électricité verte (standard, 50%, 75%, 100 % garantie d'origine renouvelable). A noter que le surcoût est évalué dans une fourchette allant de 1 € à 2 € le mégawatt-heure pour une fourniture 100 % garantie d'origine renouvelable.

Il est proposé de conserver ce budget pour la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'énergie.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'autoriser l'adhésion de la Commune d'Herlies au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de cette décision

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise l'adhésion de la Commune d'Herlies au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP**
- **autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de cette décision**

XVI – Communications

1 - « L'Echo Judiciaire »

Comme annoncé lors du Conseil Municipal du 1/07/2014, afin que chacun soit "honnêtement " informé et non désinformé, une mise au point sur les procédures judiciaires en cours sera faite par moi-même, au conseil municipal, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Après 3 mois d'accalmie, je croyais que la raison l'avait enfin emporté sur l'envie de destruction systématique des projets de la commune.

Il n'en est rien.

Dates	Type de Messages	Objet	Commentaires
12/03/2015	Tribunal Administratif	Recours sur : - Groupe Scolaire - Réserves au PLU - Budget 2013	Communication par le T.A de 2 nouveaux "mémoires " en réplique " de J.Hayart, dans l'objectif de "casser " le projet de la construction du Groupe Scolaire.
18/03/2015	Tribunal Administratif	Groupe Scolaire	Réponse de la Mairie.
20/03/2015	Tribunal Administratif	Groupe Scolaire	Fin de l'instruction par le T.A
23/03/2015	Tribunal Administratif	Groupe Scolaire	Ré-ouverture de l'instruction Clôture 20/05/2015

Une fois encore, que de temps, que d'énergie et d'argent gaspillés ! (le coût de toutes ces *procédures contre la Commune* est une honte) alors que l'avenir de générations d'écoliers est en jeu.

Monsieur HAYART indique que l'affaire du groupe scolaire remonte à 2013 et que la procédure est longue et qu'on ne peut pas l'arrêter.

Monsieur SPRIET lui indique qu'il peut toujours se désister. Monsieur HAYART répond que les conséquences seraient alors différentes.

Monsieur HAYART réclame de nouveau à Madame le Maire de lui fournir les documents qu'il réclame. Madame AUGER lui répond qu'un carton à son attention est resté très longtemps en mairie sans qu'il vienne le chercher. Il contenait tous les documents transmissibles. Monsieur HAYART, accompagné d'un huissier, est venu le récupérer.

2 - Missions en cours :

2-1 : Casserie

La convention avec AMO-Développement est signée.

Point d'étape : 10 Avril 2015

Monsieur SPRIET indique que la Casserie a fait l'objet de nombreux projets non aboutis. Aujourd'hui, toutes les bonnes volontés sont acceptées dans l'élaboration d'un projet car cette friche ne peut plus déperir. L'estimation des services fiscaux est attendue.

Madame le Maire fait remarquer à Monsieur HAYART que la Casserie a été achetée par LMCU en 1998 au vu d'un plan de reconversion, plan qui devait être exécuté dans les 10 ans et qu'il n'a jamais honoré : ni médiathèque, ni logements, ni pôle médical alors, qu'à l'époque c'était plus facile qu'aujourd'hui.

2-2 : Lancement de la Mission "Aménagement du Périmètre Bourg-Monnet "

Les Commissions Urbanisme et Environnement se sont réunies le 19 mars avec l'agence DELODDERE pour "ouvrir" le dossier et en fixer la feuille de route.

La prochaine réunion des 2 commissions Urbanisme et Environnement (élargies) aura lieu le jeudi 2 avril à 19h00.

- Mise en place du Comité de Pilotage, (de l'ordre de 6 membres)
- planning du 2^{ème} trimestre 2015, etc.....

En fonction des besoins et selon l'avancement du dossier le Comité de Pilotage sollicitera l'avis, l'aide ou la participation des autres commissions (finances, par ex..)

3 - Rencontre avec les Commerçants et Artisans de la Commune :

Elle aura lieu le mardi 31 mars à 19 h00 à la Mairie. 2 sujets à l'ordre du jour : l'Accessibilité PMR et la signalétique.

4 - Visite de la STEP :

Cette année encore, nos écoliers, accompagnés des Enseignants et encadrés par quelques Parents d'élèves, ont visité la station d'épuration le jeudi 19 mars.

Un grand merci aux Agents de la MEL qui ont organisé et commenté cette visite qui a fortement intéressé tous les enfants.

5 – Groupe Scolaire : Appel d'offres "Assurance Dommages-Ouvrage "

4 dossiers nous ont été remis dans les délais.
La CAO se réunira le Lundi 30 Mars à 18h00.

6 – Travaux :

TCH :

La pose des nouvelles clôtures des courts extérieurs est commencée.

Le renforcement de l'éclairage extérieur va suivre.

L'appel d'offres pour la réfection des surfaces des courts intérieurs et extérieurs est en cours de préparation et la consultation sera lancée prochainement.

Le nettoyage des surfaces translucides et des panneaux métalliques fera l'objet d'une prestation reprise dans la Convention « Commune-TCH ».

Local Télécom :

Les 2 portes de ces locaux, complètement vermoulues et fragilisées, vont être changées, car, en plus de leur inesthétisme, elles n'assurent plus la sécurité du local Orange (5000 €).

Eglise :

La phase couverture des nefs est commencée ; le plan de retrait de l'amiante étant accepté, les travaux peuvent démarrer.

Groupe Scolaire :

Le chantier n'a pas pris de retard (hiver doux) et se déroule normalement.

7 - Création de la Commission Historique et de la Commission Sports de Compétition

Commission Historique : Présidente : Catherine CATTEAU qui évoque les nombreux projets aboutis et en cours : travail sur la Bataille du Pilly, pose d'une stèle, réalisation d'une table d'orientation... Toute personne intéressée peut se rapprocher de Catherine.

Un vase en cristal a été offert par la famille de John Brien à Madame le Maire. Il est installé sur la cheminée de la salle du Conseil.

Commission Sports de compétition : Président : Francis HEDOIRE qui a recensé les associations concernées par le sport de compétition : jogging, foot, tennis, badminton, pêche, pétanque, natation et rugby. Le but est de mettre en valeur ces associations via diverses actions. Michel BILLAUT et Yvon PAPEGHIN ont accepté d'y prendre part. La commission est en cours de formation.

8 - Départ de Monsieur LEBRUN, Directeur de la Maison de Retraite d'Herlies, après plus de 8 ans de direction. Monsieur LEBRUN a remis sur les rails cet établissement qui manquait de procédures et d'organisation. Il a démontré ses qualités de management du personnel et a su s'entourer de personnels compétents. La vision et la projection dans l'avenir mises en place par M.LEBRUN confortent le bon fonctionnement de l'établissement. Nous lui souhaitons autant de réussites dans ses nouvelles fonctions.

9 - Révision des valeurs locatives : expérimentation.

La taxe foncière et la taxe d'habitation sont calculées à partir de la valeur locative cadastrale de chaque bien immobilier en appliquant à cette valeur les taux votés par les collectivités territoriales.

Or, ces valeurs restent aujourd'hui évaluées selon des règles datant d'il y a plus de 40 ans et ne prennent plus suffisamment en compte la réalité du marché immobilier.

C'est pourquoi le Gouvernement a choisi de procéder à la révision de ces valeurs locatives, en s'engageant à ce que cette révision s'effectue à produit fiscal constant pour les collectivités territoriales, sans augmentation de la fiscalité globale pesant sur les contribuables locaux.

Afin de mesurer les conséquences de cette révision des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation, le principe d'une **expérimentation** a été adopté par le Parlement en décembre 2013. Cette expérimentation va être menée dans 5 départements, dont le Nord. Dans ce cadre, chaque propriétaire bailleur d'un ou plusieurs locaux d'habitation dans ces départements devra souscrire une déclaration papier ou internet par local, destinée à recenser la nature du local (maison, appartement...), sa surface, le montant du loyer qu'il fait payer au(x) locataire(s). Ce recensement permettra à la Direction Générale des finances publiques de calculer de nouvelles valeurs locatives et de présenter les résultats de ces calculs dans un rapport qui sera remis au Parlement à l'automne 2015. Ce rapport permettra, si nécessaire, d'ajuster les modalités de la révision **en vue d'une réforme effective de la fiscalité locale qui pourrait intervenir à compter de 2018. Dans l'intervalle, aucune modification ne sera apportée au calcul des impôts locaux du fait de ces travaux.**

10 - Participation citoyenne.

Les volontaires ont participé, courant février, à une première réunion menée par la Gendarmerie. Les contacts ont été enrichissants. Le processus concret est lancé.

11 - le vendredi 27 mars, 189 élèves du Collège Schweitzer, nos 31 CM1 et 36 CM2, accompagnés de leurs enseignantes et d'encadrants, prendront la direction, depuis la salle Monnet, du chemin de la Crapahute pour une marche dès 12h30, dans le cadre du Parcours du Cœur. Toute personne désireuse de les accompagner sera la bienvenue. Un goûter est prévu salle Monnet au retour des groupes.

12 – La distribution **des colis de Pâques** aux Aînés de la Commune se déroulera les 27 et 28 mars.

13 – Collecte des déchets spécifiques.

Elle se déroule Place de l'Europe aux dates suivantes :

- Jeudi 9 Avril
- Jeudi 11 Juin
- Jeudi 10 Septembre
- Jeudi 10 décembre

Les précisions quant aux modalités de la collecte seront données dans le Herlies Infos.